



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
30.06.2010 Bulletin 2010/26

(51) Int Cl.:
A63C 11/02 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **09180523.4**

(22) Date de dépôt: **23.12.2009**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL
PT RO SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA RS

(30) Priorité: **24.12.2008 FR 0859065**

(71) Demandeur: **Sarl Bretsky International**
83140 Six Fours les Plages (FR)

(72) Inventeur: **Morin, Raoul**
06000, NICE (FR)

(74) Mandataire: **Hautier, Nicolas et al**
Cabinet Hautier
20, rue de la Liberté
06000 Nice (FR)

(54) **Dispositif pour le transport du matériel de glisse**

(57) La présente invention concerne un dispositif pour porter du matériel de glisse tel qu'une paire de skis comportant au moins deux bretelles 1, 2 de longueur réglable présentant chacune une première et une deuxième extrémité, les premières et les deuxième extrémités étant respectivement reliées entre elles en une première et une deuxième jonction (3, 4), un premier et un deuxième bandeau de retenue (7, 8) agencés chacun pour former une boucle de retenue apte à enserrer le matériel de ski en un point distinct, de sorte à ce qu'en utilisation le matériel de ski soit disposé sensiblement à la verticale dans le dos de l'utilisateur, **caractérisé en ce qu'il** comprend des premiers moyens d'orientation 5 reliant le premier bandeau de retenue à la première jonction 3 et des deuxièmes moyens d'orientation 6 reliant le deuxième bandeau de retenue à la deuxième jonction 4, les premiers et deuxièmes moyens d'orientation 5, 6 étant agencés pour autoriser chacun des bandeaux de retenue 7, 8 à être disposé à distance de la jonction qui lui est associée et à pivoter selon un axe sensiblement parallèle à celui des épaules de l'utilisateur par rapport à la jonction qui lui est associée, et en ce que au moins l'un parmi les moyens d'orientation (5, 6) est agencé de sorte à ce que le bandeau de retenue (7, 8) soit disposé par rapport à la jonction (3, 4) qui lui est associée à une distance comprise entre trois et huit centimètres.

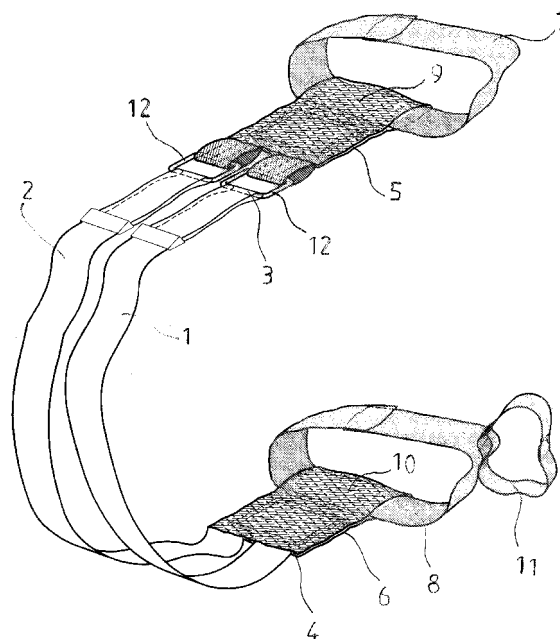


Fig. 5

Description

[0001] La présente invention concerne un dispositif pour porter une paire de skis.

[0002] Lors de la marche, le port d'une paire de skis est généralement effectué en faisant reposer la paire de skis sur une épaule et en la tenant fermement dans une main. Cette façon de porter une paire de skis s'avère peu pratique puisque l'une des mains est rendue indisponible, que le poids des skis repose essentiellement sur l'une des épaules, et que l'extrémité arrière des skis dépasse significativement du dos de l'utilisateur et se retrouve à hauteur du visage des autres personnes.

[0003] Il existe des dispositifs, tel que celui décrit dans le document publié sous le numéro FR 2 604 634, pour porter des skis comprenant des bandeaux souples dont les extrémités sont reliées deux à deux pour enserrer la paire de skis en deux points différents de sorte à assurer la tenue de cette dernière. Le ski est ainsi maintenu sensiblement à la verticale dans le dos de l'utilisateur.

[0004] Bien que globalement satisfaisants, ces dispositifs existants sont perfectibles. En effet, ils présentent pour inconvénient que lors de l'utilisation les skis entrent bien souvent au contact de l'arrière de la tête et/ou des jambes de l'utilisateur. Ces contacts fréquents et même parfois continuels sont généralement douloureux et tout au moins inconfortables. Par ailleurs, ils gênent considérablement la marche naturelle de l'utilisateur, ce qui peut présenter un certain danger.

[0005] Ainsi, les dispositifs connus s'avèrent particulièrement mal adaptés aux marches d'approche pour la pratique du hors-piste. Lors de ces marches, l'utilisateur évolue dans des conditions difficiles et doit disposer d'une grande liberté de mouvements pour conserver son équilibre et faciliter son effort de progression.

[0006] En outre, ces dispositifs ne sont pas adaptés au portage d'autres matériels de glisse tels qu'une planche de snowboard, de monoski ou de skwal.

[0007] La présente invention a pour objectif de remédier à au moins l'un des inconvénients précités. Elle vise en particulier à proposer un dispositif offrant un portage amélioré et permettant en particulier d'assurer le confort de l'utilisateur. A cet effet on prévoit selon l'invention un dispositif pour porter du matériel de glisse tel qu'une paire de skis comportant au moins deux bretelles de longueur réglable présentant chacune une première et une deuxième extrémité, les premières et les deuxièmes extrémités étant respectivement reliées entre elles en une première et une deuxième jonction, un premier et un deuxième bandeau de retenue agencés chacun pour former une boucle de retenue apte à enserrer le matériel de ski en un point distinct, de sorte à ce qu'en utilisation le matériel de ski soit disposé sensiblement à la verticale dans le dos de l'utilisateur, **caractérisé en ce qu'il** comprend des premiers moyens d'orientation reliant le premier bandeau de retenue à la première jonction et des deuxièmes moyens d'orientation reliant le deuxième bandeau de retenue à la deuxième jonction, les premiers et deuxièmes

moyens d'orientation étant agencés pour autoriser chacun des bandeaux de retenue à être disposé à distance de la jonction qui lui est associée et à pivoter selon un axe sensiblement parallèle à celui des épaules de l'utilisateur par rapport à la jonction qui lui est associée.

[0008] Les bretelles, de longueur réglable, permettent de faciliter la mise en place du dispositif sur l'utilisateur tout en assurant un bon serrage au niveau du torse, des épaules et des aisselles ce qui garantit un bon plaquage des extrémités des bretelles dans le dos de l'utilisateur. Le dispositif de portage se trouve ainsi fermement plaqué et retenu sur l'utilisateur. Il n'aura pas tendance à glisser involontairement.

[0009] Ce maintien ferme du dispositif dans le dos de l'utilisateur n'aura cependant pas pour effet, comme dans les dispositifs existants, de plaquer le matériel de glisse contre la tête ou les jambes de l'utilisateur.

[0010] En effet, les moyens d'orientation sont agencés pour permettre aux bandeaux de retenue et donc au matériel de glisse d'être éloignés des bretelles. Par ailleurs, ces moyens d'orientation autorisent un débattement angulaire qui permet au matériel de glisse de se positionner et de venir en contact avec le milieu du dos et avec le haut du fessier de l'utilisateur.

[0011] De manière avantageuse, au moins l'un parmi les moyens d'orientation est agencé de sorte à ce que le bandeau de retenue soit disposé par rapport à la jonction qui lui est associée à une distance comprise entre trois et huit centimètres. Cette distance s'avère particulièrement avantageuse pour que le matériel de ski se positionne naturellement et de manière stable sur le dos et le haut du fessier de l'utilisateur.

[0012] Préférentiellement, cette même distance est comprise entre quatre et demi et six et demi centimètres. De manière encore plus préférée, cette distance est d'environ cinq et demi centimètres.

[0013] Ce positionnement accroît le confort de l'utilisateur puisque ces zones ne sont pas soumises à des mouvements brusques lors de la marche et puisque le contact du matériel de glisse sur ces zones n'est pas douloureux.

[0014] Par ailleurs, ce positionnement ne limite aucunement l'amplitude des mouvements de matériel de glisse. Ce positionnement s'effectue quelque soit le matériel de glisse porté.

[0015] Ainsi, les différents moyens de l'invention interagissent pour permettre le portage de matériel de glisse varié dans des conditions significativement améliorées.

[0016] En outre, on pourra prévoir que les moyens d'orientation comprennent chacun une boucle d'assemblage permettant d'interchanger aisément les bandeaux de retenue par des bandeaux de retenue de longueur différente.

[0017] Ainsi, en permettant d'interchanger les bandeaux de retenue, l'invention permet de porter du matériel de glisse dont les dimensions peuvent varier. On pourra porter en particulier une paire de skis, une planche de snowboard, une planche de monoski ou encore une

planche de skwal.

[0018] De manière facultative l'invention pourra présenter au moins l'une quelconque des caractéristiques suivantes :

- le dispositif est agencé de sorte qu'au moins un bandeau de retenue est disposé à distance de la jonction associée à ce bandeau de retenue. A cet effet, on peut par exemple prévoir qu'au moins un moyen d'orientation présente une boucle d'assemblage à l'intérieur de laquelle est destinée à être inséré le bandeau de retenue. Le moyen d'orientation est agencé de sorte que le bandeau de retenue soit disposé à distance de la jonction qui lui est associée.
- la boucle d'assemblage est obtenue en rabattant une extrémité des moyens d'orientation sur ces mêmes moyens, l'extrémité des moyens d'orientation étant agencée pour autoriser sa fixation amovible sur les moyens d'orientation.
- l'extrémité des moyens d'orientation comporte une surface auto agrippante de type Velcro® destinée à coopérer avec une autre surface auto agrippante de type Velcro® portée par les moyens d'orientation, ou dans lequel l'extrémité des moyens d'orientation comporte une portion de clipsage destinée à coopérer avec une autre portion de clipsage portée par les moyens d'orientation, de sorte à former la boucle d'assemblage agencée pour recevoir l'un des bandeaux de retenue,
- la boucle d'assemblage est rigide et réalisée en métal ou est souple et réalisée en caoutchouc ou en tissu,
- le dispositif comprend un bandeau complémentaire de retenue dont une portion est fixée au dispositif et dont une autre portion peut être fixée de manière amovible sur le bandeau complémentaire lui-même ou sur le premier ou le deuxième bandeau de retenue de sorte à ce que le bandeau complémentaire forme une boucle complémentaire destinée à retenir, au moins en partie, les bâtons de ski,
- le bandeau complémentaire de retenue est fixé sur le bandeau de retenue qui, en utilisation, est destiné à être disposé au niveau de la partie inférieure,
- le bandeau de retenue comprend deux extrémités destinées à coopérer pour être fixées mutuellement de manière amovible de sorte à former une boucle de retenue,
- les deux extrémités du bandeau de retenue présentent des zones complémentaires pour autoriser une fixation amovible au moyen d'une surface auto agrippante de type Velcro® ou dans lequel les extrémités du bandeau de retenue présentent une portion mâle et une portion femelle destinées à coopérer mutuellement pour assurer une solidarisation par clipsage de ces deux extrémités,
- le bandeau de retenue est en partie au moins élastique,
- les moyens d'orientation sont souples,

- les moyens d'orientation sont constitués essentiellement de tissu,
- les bretelles sont cousues aux moyens d'orientation,
- les bretelles et les moyens d'orientation forment une pièce unique,
- les bretelles comprennent un système cranté de réglage et/ou dans lequel les bretelles sont en partie au moins en élastomère.
- les bandeaux de retenue sont liés de manière amovible par rapport aux bretelles de sorte à ce que les bandeaux de retenue, à l'état de boucles de retenue, puissent être détachés des bretelles.
- le dispositif comprend au moins un moyen d'attache comprenant au moins une boucle d'attache fixée aux moyens d'orientation et destinée à assurer la fixation de ces derniers par rapport à au moins l'une des bretelles,
- la boucle d'attache est en métal et est cousue aux moyens d'orientation

[0019] D'autres caractéristiques, buts et avantages de la présente invention apparaîtront à la lecture de la description détaillée qui va suivre et au regard des dessins annexés, donnés à titre d'exemples non limitatifs sur lesquels :

Les figures 1 et 2 sont des vues en perspective illustrant un exemple du dispositif selon l'invention lors de son utilisation pour porter une paire de skis. La figure 3 est une vue en perspective illustrant un exemple du dispositif selon l'invention lors de son utilisation pour porter une planche de snowboard. La figure 3 est une vue de face du dispositif illustré en figure 1. La figure 4 est une vue du dispositif monté sur une planche de snowboard. La figure 5 est une vue en perspective du dispositif illustré sur les figures précédentes. La figure 6 est une vue de face du dispositif de la figure 5. La figure 7 est une vue de face et éclatée du dispositif illustré en figure 5. La figure 8 est une vue de profil et éclatée du dispositif illustré en figure 5.

[0020] Le dispositif objet de la présente invention va maintenant être détaillée en référence aux figures 1 à 8.

[0021] Le dispositif comporte une paire de bretelles 1, 2. Chaque bretelle 1, 2 présente une première et une deuxième extrémité. Les premières extrémités se joignent en une première jonction 3 et, les deuxièmes extrémités en une deuxième jonction 4. Avantagusement ces bretelles 1, 2 sont réglables, par exemple à l'aide de systèmes crantés de serrage. Elles peuvent de manière alternative ou cumulée être élastiques. Elles comprennent alors au moins une partie réalisée en élastomère. Ces modèles s'adaptent ainsi aisément à la corpulence de l'utilisateur et restent faciles à enfiler malgré les vê-

tements souvent encombrants dont sont équipés les utilisateurs et qui réduisent la mobilité de ces derniers. Les bretelles 1, 2 s'enfilent ainsi comme un sac à dos et les jonctions supérieures et inférieures sont conformées de sorte à être positionnées respectivement dans le haut et dans le bas du dos de l'utilisateur.

[0022] Les premières et deuxièmes jonctions 3, 4 sont respectivement fixées à des premiers et deuxièmes moyens d'orientation 7, 8. Ces premiers moyens d'orientation 7 sont eux-mêmes liés respectivement à un premier et un deuxième bandeau de retenue 7, 8. Les bandeaux de retenue 7, 8 ont chacun pour fonction de former une boucle de retenue destinée à entourer un matériel de glisse tel qu'une paire de skis, une planche de snowboard, de monoski ou de skwal. Ainsi, le matériel de glisse se trouve retenu par le dispositif en deux points et de sorte à ce que l'une des faces latérales du matériel de glisse soit tournée au regard du dos de l'utilisateur.

[0023] Chaque bandeau de retenue 7, 8 présente deux extrémités complémentaires et conformées pour être solidarisées mutuellement et de manière amovible de sorte à définir la boucle de retenue. A cet effet, les deux extrémités peuvent présenter des zones auto agrippantes de type Velcro®. Alternativement, l'une de ces extrémités peut être munie d'une portion mâle destinée à coopérer par clipsage avec une portion femelle portée par l'autre extrémité pour assurer une fixation amovible.

[0024] Avantageusement, les bandeaux de retenue 7, 8 sont au moins partiellement élastiques.

[0025] Chaque moyen d'orientation 7, 8 présente une boucle d'assemblage 9, 10 à l'intérieur de laquelle est destinée à être inséré un bandeau de retenue 7, 8.

[0026] Le dispositif est agencé de sorte qu'au moins un bandeau de retenue 7, 8 est disposé à distance de la jonction 3, 4 associée à ce bandeau de retenue. A cet effet, on peut par exemple prévoir qu'au moins un moyen d'orientation 5, 6 présente une boucle d'assemblage 9, 10 à l'intérieur de laquelle est destinée à être inséré le bandeau de retenue 7, 8. Le moyen d'orientation 5, 6 est agencé de sorte à positionner le bandeau de retenue 7, 8 à distance de la jonction 3, 4 qui lui est associée. Le moyen d'orientation 5, 6 étant flexible, cette distance peut varier pour adapter au mieux la position du matériel de glisse.

[0027] Cette boucle d'assemblage permet une insertion et un retrait aisés du bandeau de retenue 7, 8. Ainsi, il sera particulièrement facile d'interchanger les bandeaux de retenue 7, 8 de longueur variée. Or, la longueur du bandeau de retenue 7, 8 détermine les dimensions de la boucle de retenue lorsque les deux extrémités du bandeau sont mutuellement jointes. Par conséquent, en insérant un premier bandeau on pourra réaliser le portage d'une paire de skis dont les semelles sont plaquées l'une contre l'autre, ce bandeau enserrant les faces supérieures et latérales de chacun des skis. Lors du portage, la semelle de chacun des skis sera disposée dans un plan sensiblement perpendiculaire à l'axe des épaules de l'utilisateur comme illustré en figure 1.

[0028] En retirant le premier bandeau de la boucle d'assemblage 9, 10 et en insérant un deuxième bandeau de plus grande longueur que le premier bandeau, le dispositif selon l'invention sera alors configuré pour porter une planche, par exemple de snowboard, dont la largeur de la semelle peut atteindre plusieurs dizaines de centimètres. Ce deuxième bandeau enserre alors la face supérieure, les faces latérales ainsi que la semelle de la planche. Lors du portage, la semelle de la planche de snowboard 23 sera disposée dans un plan sensiblement parallèle à l'axe des épaules de l'utilisateur comme illustré en figure 2.

[0029] Avantageusement, le bandeau de retenue 7 disposé lors de l'utilisation au dessus du bandeau de retenue 8 est positionné sous la fixation supérieure 24. De manière avantageuse, le bandeau de retenue 8 est disposé sous la fixation inférieure 25. Cette disposition permet d'améliorer le maintien de la planche de snowboard 23.

[0030] Un même dispositif permet ainsi de porter du matériel de glisse varié. La boucle d'assemblage 9, 10 peut être réalisée en tissu. Elle peut être formée en repliant sur elle-même une pièce formant les moyens d'orientation 5, 6 et en cousant cette extrémité. Elle peut aussi être constituée d'une boucle en plastique ou en caoutchouc ou en métal rapportée sur les moyens d'orientation 5,6.

[0031] Dans un premier mode de réalisation, la boucle d'assemblage est définie par deux parties des moyens d'orientation 5, 6 coopérant mutuellement. Par exemple, on peut prévoir que ces moyens d'orientation 5, 6 présentent à l'une de leurs extrémités une zone auto agrippante de type Velcro® destinée à être fixée sur une zone auto agrippante de type Velcro® complémentaire portée par ces mêmes moyens d'orientation. Dans un autre mode de réalisation, la boucle d'assemblage 9, 10 fait office de mousqueton destiné à recevoir le bandeau de retenue 7, 8 ou une attache fixée au bandeau de retenue 7, 8. Ainsi, il devient possible d'enserrer dans un premier temps les bandeaux de retenue 7, 8 autour du matériel de glisse, puis dans un deuxième temps de fixer ces bandeaux sur le dispositif de portage. Cela permet également de faciliter grandement la dépose du matériel. En effet, l'utilisateur n'a plus besoin de retirer les bretelles 1, 2 pour déposer le matériel de glisse. Un autre utilisateur peut se saisir de la paire de skis sans que le porteur n'ait à les saisir depuis son dos ce qui évite des mouvements déséquilibrants. D'autre part, les bretelles 1, 2 peuvent être conservées sur le dos de l'utilisateur lors de la descente. On pourra prévoir que les moyens d'orientation 5, 6 soient fixés de manière amovible soit aux bandeaux de retenue 7, 8, soit aux bretelles 1, 2.

[0032] De manière avantageuse, on prévoit sur au moins l'un des bandeaux de retenue 7, 8 un bandeau complémentaire de retenue 11. Ce bandeau complémentaire 11 est fixé au bandeau de retenue 7, 8 par une première portion. Cette fixation peut être effectuée par coopération de zones auto agrippantes de type Velcro®

complémentaires ou par clipsage de deux parties mâle et femelle complémentaires. Ce bandeau complémentaire 11 est ainsi agencé pour former une boucle complémentaire autour du bandeau de retenue 7, 8. Cette boucle complémentaire est destinée à enserrer des bâtons de ski.

[0033] Dans un autre mode de réalisation, on prévoit que seul le bandeau de retenue qui lors du fonctionnement est positionné en partie inférieure du dos de l'utilisateur, est muni d'un bandeau complémentaire 11. Ainsi en fonctionnement on enfle les dragonnes dans les extrémités avant des skis qui sont dirigées verticalement vers le haut, et on fixe les bâtons au niveau de leur partie inférieure, à l'intérieur de la boucle complémentaire. Les bâtons sont ainsi maintenus de manière ferme et aisée et ne gênent aucunement l'utilisateur.

[0034] Dans un deuxième mode de réalisation, on prévoit que les deux bandeaux de retenue 7, 8 sont munis de bandeaux complémentaires 11 agencés pour enserrer les bâtons en deux points distants.

[0035] Les premiers moyens d'orientation 5 sont agencés de sorte que le bandeau de retenue 7 qui lui est associé soit maintenu à distance de la première jonction 3 formée par les bretelles 1, 2. Ces moyens d'orientation 5 permettent également une mobilité du bandeau de retenue 7 qui peut pivoter par rapport à la jonction 3. Ce degré de liberté en rotation s'effectue selon un axe qui est sensiblement horizontal et perpendiculaire aux épaules. Cet axe passe sensiblement par la première jonction 3 lors de l'utilisation.

[0036] Les deuxièmes moyens d'orientation 6 présentent une structure et une fonction identiques à celles des premiers moyens d'orientation 5. Ainsi, ils autorisent le deuxième bandeau de retenue 8 à s'écarter de la deuxième jonction 4 et à tourner relativement à cette dernière.

[0037] Cette configuration particulière de ce dispositif autorise une certaine liberté d'orientation du matériel de glisse. Ce dernier admet en effet un certain débattement vertical et un certain débattement en rotation selon un axe parallèle à celui des épaules lors de l'utilisation.

[0038] Le matériel de glisse s'oriente automatiquement dans le dos de l'utilisateur de sorte à venir prendre appui sensiblement au niveau du milieu des omoplates et du haut du fessier de l'utilisateur. Ces points d'appui ne sont pas inconfortables et confèrent à l'utilisateur une bonne liberté de mouvement. En effet, le matériel de glisse se trouve calé fermement et ne vient pas buter contre l'arrière de la tête ou l'arrière des jambes de l'utilisateur.

[0039] Le dispositif objet de la présente invention permet un portage efficace quelles que soient les dimensions du matériel de glisse à porter. Par ailleurs, il ne nécessite pas de réglage complexe puisque le matériel s'oriente naturellement pour reposer sur le dos et le haut du fessier de l'utilisateur. Le demandeur s'est aperçu qu'avec les dispositifs de portage existants le bon positionnement du matériel de ski s'avère très délicat voire impossible dans certains cas en agissant uniquement sur la longueur des bretelles 1, 2. En outre, l'invention

permet de serrer fermement les bretelles 1, 2 pour éviter tout mouvement du dispositif sur le dos de l'utilisateur.

[0040] Les moyens d'orientation sont agencés de sorte à autoriser une distance entre chacun des bandeaux de retenue 7, 8 et la jonction 3, 4 qui lui est associée d'environ cinq à huit centimètre.

[0041] De manière avantageuse, cette distance est comprise entre quatre et demi et six et demi centimètres. De manière encore plus avantageuse, cette distance est de l'ordre de cinq et demi centimètres.

[0042] Cette distance se mesure depuis la frontière de la jonction des extrémités des bretelles 1, 2 jusqu'au bandeau de retenue 7, 8 associé à cette jonction. On précise que les extrémités des bretelles 1, 2 peuvent présenter des formes variées. La frontière de la jonction se caractérise par la limite au-delà de laquelle le dispositif n'est plus contraint par l'effort transmis depuis le buste de l'utilisateur au dispositif. Ainsi au-delà de cette frontière, les moyens d'orientation 5, 6 peuvent être bougés librement et indépendamment des bretelles 1, 2.

[0043] On notera que la combinaison et la structure des moyens d'orientation 5, 6 qui, de par leur dimension permettent un débattement angulaire et vertical du matériel de glisse et de la boucle d'assemblage qui permet d'interchanger des bandeaux de longueurs variées est particulièrement avantageuse puisque les moyens interagissent pour assurer un positionnement stable et confortable du matériel de glisse varié. On notera néanmoins que la structure des moyens d'orientation 5, 6, en particulier la dimension entre la jonction et la boucle de retenue s'avère à elle seule avantageuse. Ainsi, cette spécificité de l'invention pourra être exploitée et protégée indépendamment d'une boucle d'assemblage permettant l'interchangeabilité des bandeaux de retenue 7, 8.

[0044] Les moyens d'orientation 5, 6 sont de préférence souples.

Avantageusement, ils sont réalisés en tissu. Ils peuvent présenter une forme généralement rectangulaire comme illustré sur les figures ou toute autre forme. Ils peuvent être fixés aux bretelles 1, 2 par coutures. Alternative-ment, les bretelles 1, 2 sont fixées aux moyens d'orientation 5, 6 par l'intermédiaire d'au moins une boucle d'attache faisant office de zone de jonction pour les bretelles 1, 2. Le dispositif peut également comporter une boucle d'attache par bretelle.

La bande d'attache est par exemple réalisée en métal tel que l'innox. Elle peut être cousue sur les moyens d'orientation 5, 6 et/ou sur les bretelles 1, 2. Ces moyens d'orientation 5, 6 peuvent être fixés de manière amovible sur les bretelles 1, 2.

[0045] Avantageusement, le dispositif présente une symétrie de sorte que les premières et deuxièmes extrémités des bretelles 1, 2 peuvent être indifféremment disposées au niveau du haut ou du bas du dos de l'utilisateur.

[0046] De manière avantageuse, le dispositif est constitué essentiellement de tissu ce qui permet de lui imposer par pliage ou roulage un encombrement réduit. Il peut

alors être inséré dans une poche ce qui est particulièrement utile lorsque la marche d'approche est achevée et que l'utilisateur souhaite utiliser son matériel de glisse. On pourra notamment choisir un tissu tel que du coton pour le dispositif.

[0047] La présente invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits ci-dessus mais s'étend à tout mode de réalisation conforme à son esprit.

REFERENCES

[0048]

1. Première bretelle
2. Deuxième bretelle
3. Première jonction
4. Deuxième jonction
5. Premiers moyens d'orientation
6. Deuxièmes moyens d'orientation
7. Bandeau de retenue
8. Bandeau de retenue
9. Première boucle d'assemblage
10. Deuxième boucle d'assemblage
11. Bandeau complémentaire de retenue
12. Boucle d'attache
20. Ski
21. Bâton
23. Planche de snowboard
24. Fixation supérieure
25. Fixation inférieure

Revendications

1. Dispositif pour porter du matériel de glisse tel qu'une paire de skis comportant au moins deux bretelles (1, 2) de longueur réglable présentant chacune une première et une deuxième extrémité, les premières et les deuxièmes extrémités étant respectivement reliées entre elles en une première et une deuxième jonction (3, 4), un premier et un deuxième bandeau de retenue (7, 8) agencés chacun pour former une boucle de retenue apte à enserrer le matériel de ski en un point distinct, de sorte à ce qu'en utilisation le matériel de ski soit disposé sensiblement à la verticale dans le dos de l'utilisateur, **caractérisé en ce qu'il** comprend des premiers moyens d'orientation (5) reliant le premier bandeau de retenue (7) à la première jonction (3) et des deuxièmes moyens d'orientation (6) reliant le deuxième bandeau de retenue (8) à la deuxième jonction (4), les premiers et deuxièmes moyens d'orientation (5, 6) étant agencés pour autoriser chacun des bandeaux de retenue (7, 8) à être disposé à distance de la jonction (3, 4) qui lui est associée et à pivoter selon un axe sensiblement parallèle à celui des épaules de l'utilisateur par rapport à la jonction qui lui est associée et **en ce que** au moins l'un parmi les moyens d'orientation (5,

6) est agencé de sorte à ce que le bandeau de retenue (7,8) soit disposé par rapport à la jonction (3, 4) qui lui est associée à une distance comprise entre trois et huit centimètres.

2. Dispositif selon la revendication précédente dans lequel les moyens d'orientation (5, 6) comprennent chacun une boucle d'assemblage (9, 10) permettant d'interchanger aisément les bandeaux de retenue (7, 8) par des bandeaux de retenue de longueur différente.
3. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel la distance est comprise entre quatre et demi et six et demi centimètres et de préférence environ égale à cinq et demi centimètres.
4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel l'extrémité des moyens d'orientation (5, 6) comporte une surface auto agrippante de type Velcro® destinée à coopérer avec une autre surface auto agrippante de type Velcro® portée par les moyens d'orientation (5, 6), ou dans lequel l'extrémité des moyens d'orientation (5,6) comporte une portion de clipsage destinée à coopérer avec une autre portion de clipsage portée par les moyens d'orientation (5,6), de sorte à former la boucle d'assemblage (9,10) agencée pour recevoir l'un des bandeaux de retenue (7, 8).
5. Dispositif selon la revendication précédente dans laquelle la boucle d'assemblage (9, 10) est rigide et réalisée en métal ou est souple et réalisée en caoutchouc ou en tissu.
6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes comprenant un bandeau complémentaire de retenue (11) dont une portion est fixée au dispositif et dont une autre portion peut être fixée de manière amovible sur le bandeau complémentaire lui-même ou sur le premier ou le deuxième bandeau de retenue (7, 8) de sorte à ce que le bandeau complémentaire forme une boucle complémentaire destinée à retenir, au moins en partie, les bâtons de ski.
7. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel le bandeau de retenue (7,8) comprend deux extrémités destinées à coopérer pour être fixées mutuellement de manière amovible de sorte à former une boucle de retenue.
8. Dispositif selon la revendication précédente dans lequel les deux extrémités du bandeau de retenue (7, 8) présentent des zones complémentaires pour autoriser une fixation amovible au moyen d'une surface auto agrippante de type Velcro® ou dans lequel les extrémités du bandeau de retenue (7,8) présentent une portion mâle et une portion femelle desti-

nées à coopérer mutuellement pour assurer une solidarité par clipsage de ces deux extrémités.

9. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel les moyens d'orientation (5, 6) sont souples. 5
10. Dispositif selon la revendication précédente dans lequel les bretelles (1,2) sont cousues aux moyens d'orientation (5, 6). 10
11. Dispositif selon la revendication précédente dans lequel les bretelles (1, 2) comprennent un système cranté de réglage et/ou dans lequel les bretelles (1, 2) sont en partie au moins en élastomère. 15
12. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel les bandeaux de retenue (7, 8) sont liés de manière amovible par rapport aux bretelles (1, 2) de sorte à ce que les bandeaux de retenue (7, 8), à l'état de boucles, puissent être détachés des bretelles (1, 2). 20

25

30

35

40

45

50

55

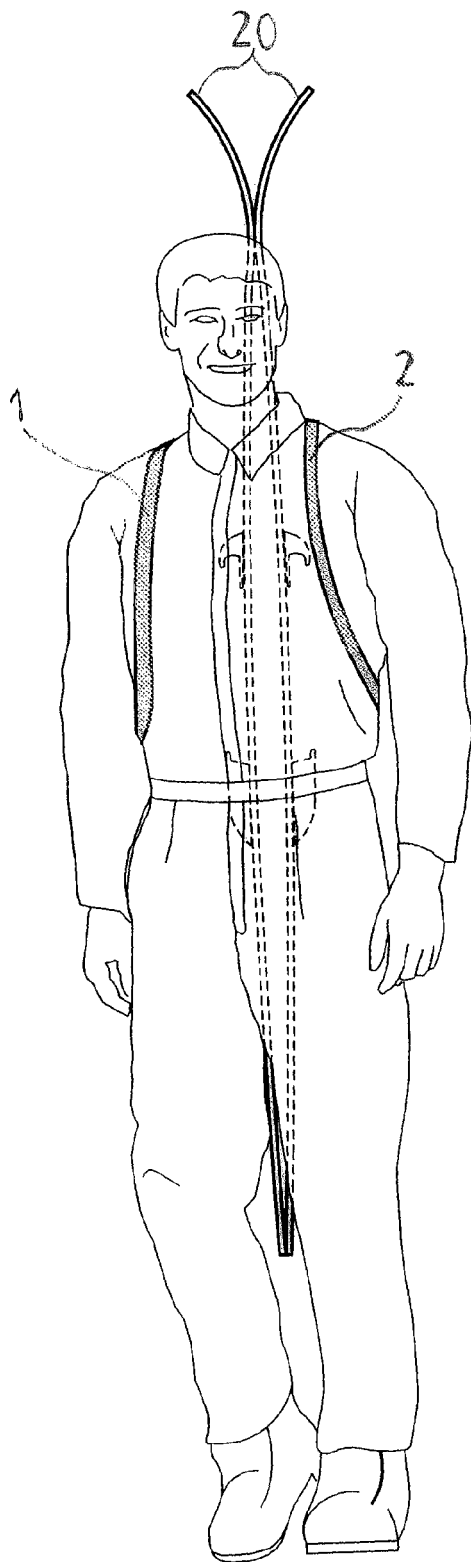


Fig: 1

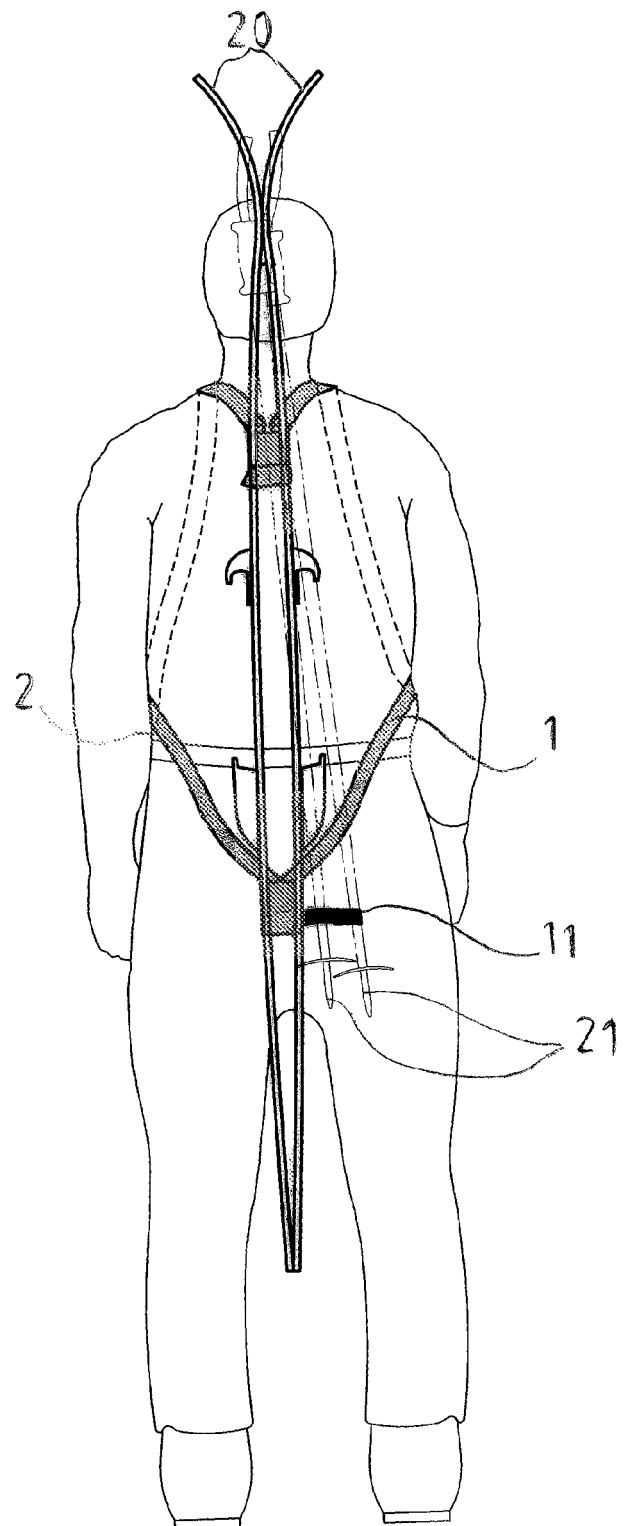


Fig: 2

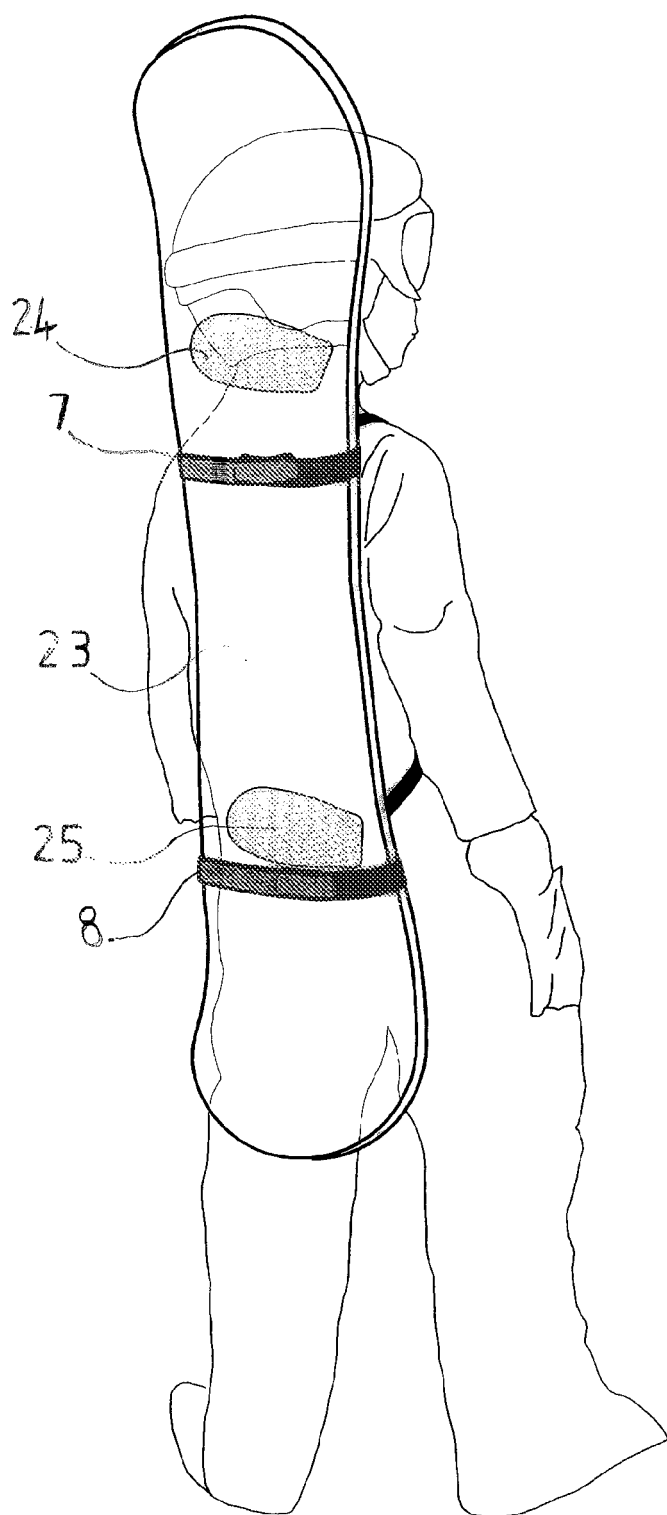


Fig 3

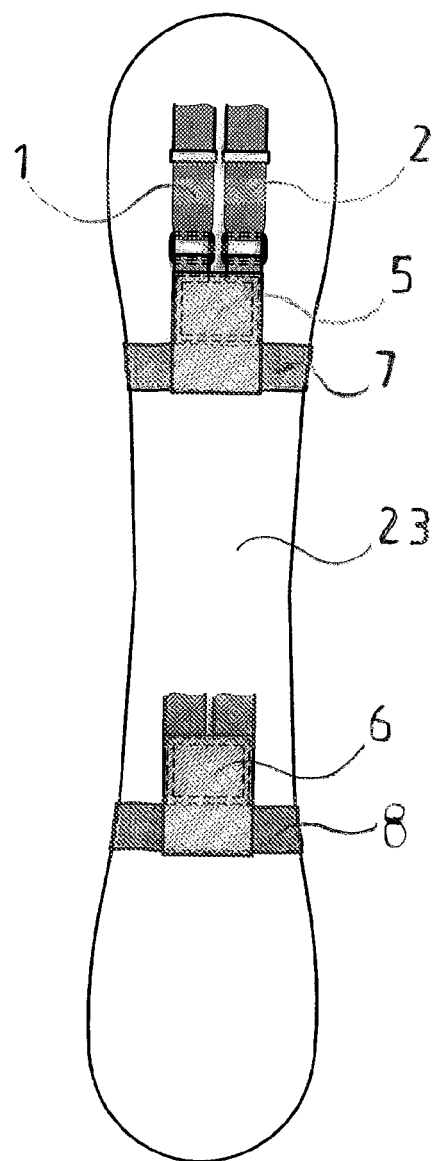


Fig 4

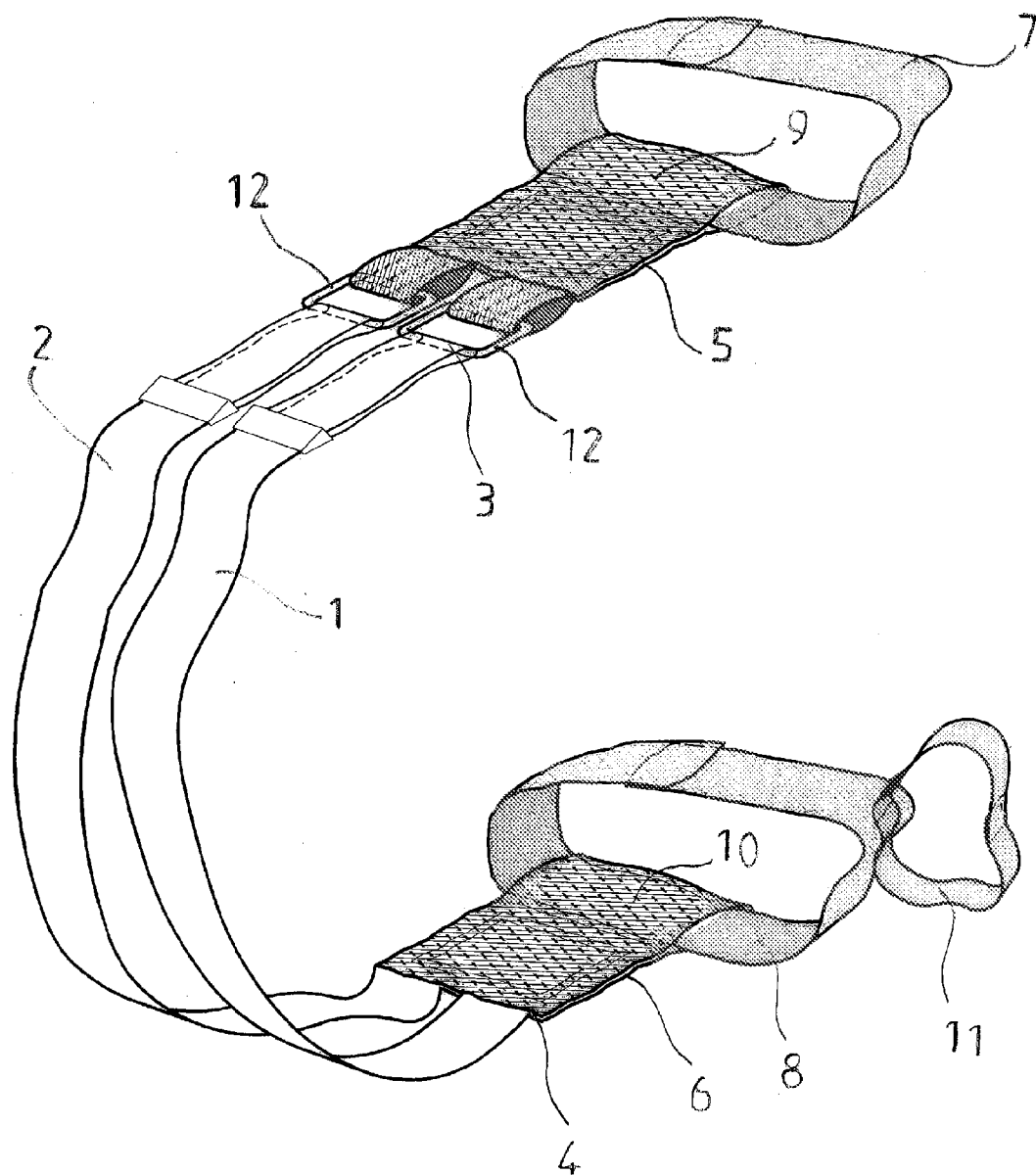


Fig 5

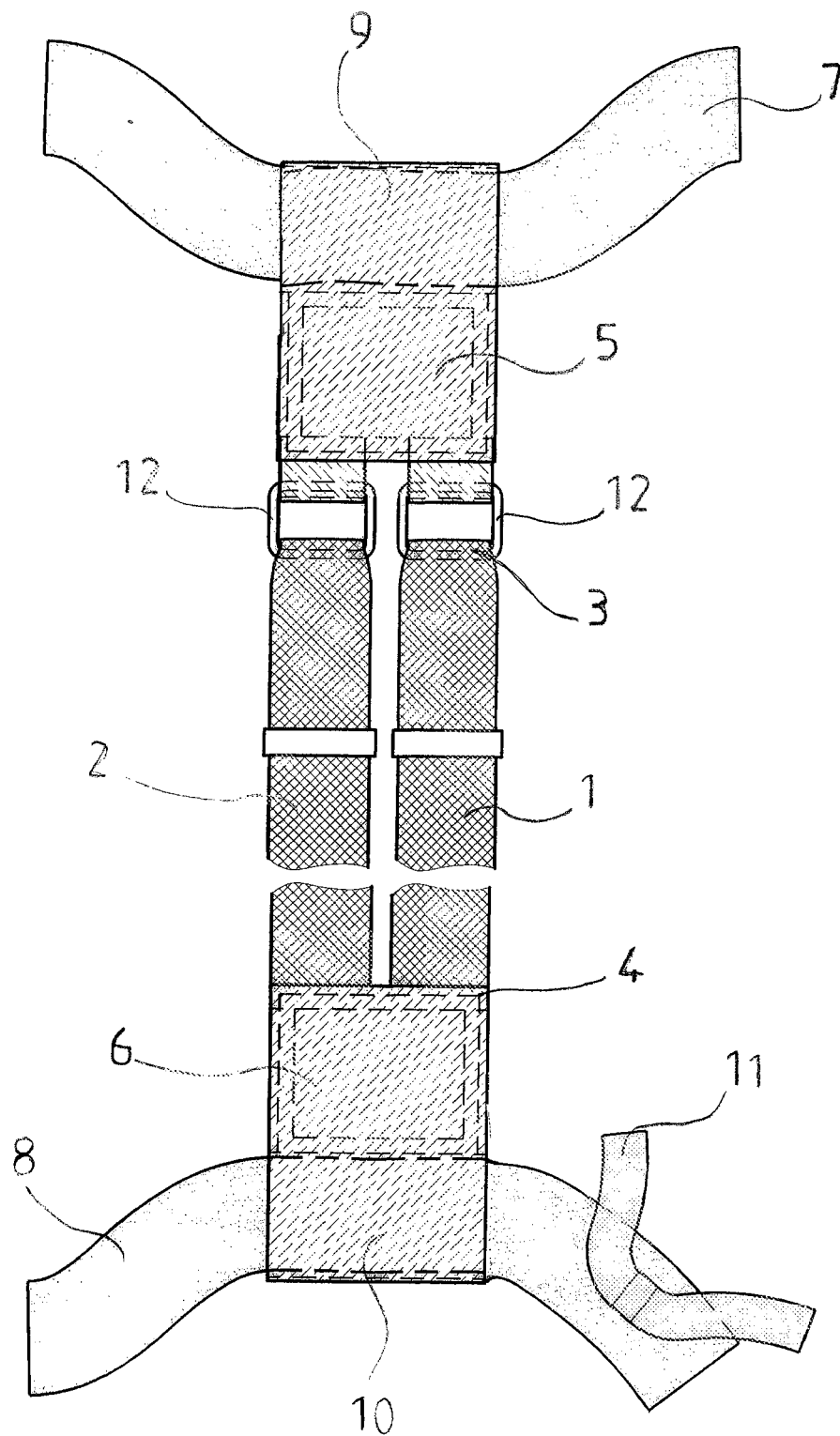
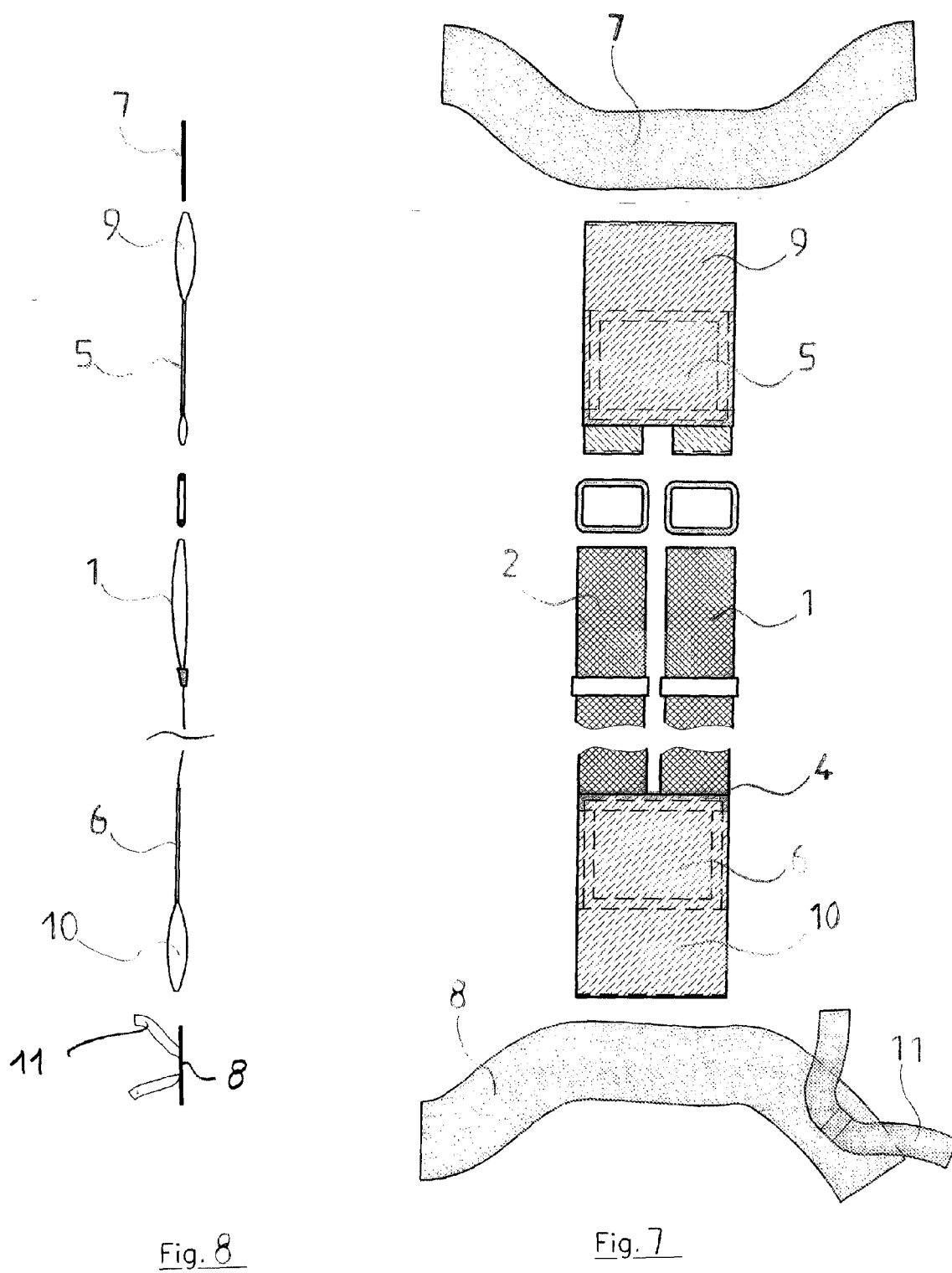


Fig. 6





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 09 18 0523

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	FR 2 604 634 A1 (GUEHRIA MOHAMMED [FR]) 8 avril 1988 (1988-04-08) * page 1, ligne 1-25; figures 1-4 * -----	1-12	INV. A63C11/02
A	FR 2 893 513 A1 (MORIN RAOUL JEAN JOSEPH [FR]) 25 mai 2007 (2007-05-25) * page 1, ligne 1 - page 2, ligne 65; figures 1-3 * -----	1-12	
A	FR 2 852 855 A1 (COELHO MARIO [FR]) 1 octobre 2004 (2004-10-01) * figure 4 * -----	1-12	
A	FR 2 799 351 A1 (FROSSARD MARCEL [FR]) 13 avril 2001 (2001-04-13) * figure 2 * -----	1-12	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A63C
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
Munich		20 mai 2010	Murer, Michael
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 09 18 0523

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

20-05-2010

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2604634	A1	08-04-1988	AUCUN	
FR 2893513	A1	25-05-2007	AUCUN	
FR 2852855	A1	01-10-2004	AUCUN	
FR 2799351	A1	13-04-2001	AUCUN	

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2604634 [0003]